



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 18 DECEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 22

Présents : 11

M. MAHALI	M. DE GEA	M. MARKOVIC	M. RICHARD
Mme BAGHDAD	M. GILLET	Mme MARTINIANI	Mme SIDI DRIS
M. CAVANNA	Mme KADDOUR	Mme MATHERON	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 8

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
M. BEN MIHOUB	à	M. MAHALI
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. CAVANNA

M. DOYER	à	M. GILLET
M. GARCIN	à	M. CAVANNA
M. MORENO	à	M. MAHALI
Mme VALVERDE	à	M. GILLET

Absents/excusés : 3

Mme BERNARDINI	Mme FORTIAS	M. SMAILI
----------------	-------------	-----------

Nombre de votants (présents + représentés) : 19

DELIBERATION 24-74	N° 24-74 – LA VISITATION – ATTRIBUTION DES LOCAUX ASSOCIATIFS N° 0075 0072 - 0075 0073 ET 0075 0074
LA VISITATION Attribution locaux associatifs N° 0075 0072, 0075 et 0074	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>Les locaux référencés sous les n° 0075 0072, 0075 0073 et 0075 0074 d'une superficie totale de 210 m² sis rue Mairaud – 83000 TOULON étaient précédemment loués à la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Service Propreté). Ces locaux sont vacants depuis le 04 novembre 2024.</p> <p>La Mission Locale des Jeunes Toulonnais se porte candidate pour la location de ces locaux dont la répartition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Local n° 0072 : 110 m²- Local n° 0073 : 50 m²

- Local 0074 : 50 m²

En effet, cette association, dont le siège social se situe 19, rue Saint Cyprien à Toulon souhaite développer la création d'ateliers pour l'insertion professionnelle et sociale destinés aux jeunes de 16 ans à 25 ans.

Conformément à la délibération n° 16-36 du 29 juin 2016 du Conseil d'Administration, le loyer appliqué sera celui de la catégorie N°4 « Collectivités – Institutions ... » soit en 2024, 2,85 €/m², représentant un loyer annuel hors charges de 7 182,00 €, soit 598,50 € mensuel. Il conviendra d'actualiser le tarif à celui de 2025.

Un dépôt de garantie d'un mois de loyer, hors charges, sera également exigé.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de location avec la Mission Locale des Jeunes Toulonnais, aux conditions précitées.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n° 16-36 du CA du 29/06/2016

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	19	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer une convention de location avec la Mission Locale des Jeunes Toulonnais, aux conditions précitées, portant sur les locaux n° 0075 0072, 0073 et 0074, situés à LA VISITATION.

☞ Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

